

SEANCE DU 24 JUIN 2013

DELIBERATION N°DEL069-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C.PICCA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

Pouvoirs :

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

Absents excusés :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs pour la vente de livres de la bibliothèque

Rapporteur : Isabelle BÉRÉZIAT

M. le Maire expose au conseil municipal :

Lors de différentes manifestations organisées par la commune, la bibliothèque procède à la vente de livres d'occasion, le samedi 21 septembre 2013.

Il est proposé d'établir les tarifs de vente comme suit :

- 0,50 € pour les livres jeunesse
- 1 € pour les livres adultes
- 2 € pour les beaux livres
- 1 € pour les documents sonores.

Ces sommes seront encaissées sur la régie de recettes de la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs pour la vente de livres de la bibliothèque

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI